pharmaSuisse
Società Svizzera dei Farmacisti

# Rapport d'activité 2020

Berne-Liebefeld, accepté lors de l'assemblée des délégués des 31 mai et 1er juin 2021

(État au 23.03.2021, approuvé par le comité)

# Table des matières

**1. Principales activités 2020** 3

**2. Organigramme** 11

**3. Membres** 12

**4. Pharmacies affiliées à pharmaSuisse** 13

Les comptes de l'année 2020 ne font pas partie du rapport d'activité.
Vous les trouverez dans un document séparé.

# 1. Principales activités 2020

## Janvier

**OITPTh et obligation de répercuter les avantages**
L'ordonnance révisée sur l'intégrité et la transparence dans le domaine des produits thérapeutiques (OITPTh) entre en vigueur le 1er janvier 2020. Le devoir d'intégrité définit les cas dans lesquels un avantage (rabais, cadeau, sponsoring, etc.) peut être accepté. Ce devoir s'applique aux personnes qui prescrivent, remettent et utilisent sous leur propre responsabilité professionnelle des médicaments soumis à ordonnance ou qui les acquièrent à ces fins, ainsi qu'aux organisations qui les emploient. S'agissant des moyens et appareils, ces dispositions n'entreront en vigueur qu'à partir de janvier 2023. L'obligation de transparence s'applique au dernier niveau commercial et doit être respectée pour l'ensemble des rabais et des ristournes, aussi bien lors de l'achat que de la vente de médicaments, ainsi que de moyens et d'appareils. Seuls font exception les produits classés dans la catégorie de remise E et les dispositifs médicaux de la classe I. L'obligation de répercuter les avantages est réglée dans la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) et dans l'ordonnance qui en découle. Elle s'applique aux rabais et ristournes sur les médicaments facturés à la LAMal**.** Important: l'obligation de répercuter les avantages est également applicable aux dispositifs médicaux facturés selon la liste des moyens et appareils (LiMA).

**Obligation de disposer d'un QMS**
La loi sur les produits thérapeutiques révisée prévoit que pour pouvoir remettre des médicaments, les pharmacies doivent disposer d'un système d'assurance qualité (QMS) approprié. Cette obligation est en vigueur depuis le 1er janvier 2020. Grâce au système de gestion de la qualité ISO 9001 QMS Pharma proposé par pharmaSuisse depuis 2015, les équipes officinales disposent du meilleur équipement pour répondre aux exigences d'assurance-qualité de demain. En 2020, le programme QMS compte 589 pharmacies adhérentes. À compter du 1er janvier 2021, ISO 9001 QMS Pharma sera géré par Pharma-Info SA.

ISO 9001 QMS Pharma

**Certificat de reconnaissance AOS**
L'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal) révisée prévoit l'obligation pour les pharmacien·ne·s de disposer d'un titre postgrade fédéral en pharmacie d'officine pour pouvoir facturer à la charge de l'assurance-maladie obligatoire (OAMal). Les pharmacien·ne·s déjà admis·es à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie obligatoire lors de l'entrée en vigueur de la modification de l'OAMal au 1er janvier 2018 le restent, même sans titre postgrade fédéral. Les pharmacien·ne·s qui n'étaient pas encore autorisé·e·s à pratiquer à la charge de l'AOS lors de l'entrée en vigueur de l'OAMal, mais qui disposaient d'une autorisation de pratiquer à titre indépendant au 31.12.2017 peuvent s'assurer d'obtenir une autorisation de facturation à la charge de l'AOS même sans titre postgrade fédéral jusqu'à fin 2019, pour autant qu'ils satisfassent à certaines conditions. La période transitoire de demande du certificat de reconnaissance AOS, initialement fixée à fin 2019, est étendue dans un premier temps au 31.01.2020, puis au 30.11.2020.

## Février

**Réorganisation et réajustement du portefeuille d'offres**
En début d'année 2020, le comité redéfinit l'orientation future de pharmaSuisse: désormais, la société doit se concentrer sur les conditions-cadres (affaires publiques, tarifs, image), les bases pour la formation et l'accompagnement de la transformation du métier de pharmacien·ne (en particulier dans les aspects innovation et numérisation). Cela implique d'une part le réajustement des offres destinées aux membres et la concentration sur les missions clés, et d'autre part, la réorganisation du siège, par des mesures de réduction du personnel de sorte à assurer le maintien des emplois restants. L'objectif est d'atteindre un budget équilibré d'ici à 2022. La nouvelle société Pharma-Info SA (un consortium d'achat composé d'IFAK Data AG et HCI Solutions SA) reprend six des offres de pharmaSuisse, respectivement au 1er octobre 2020 (evidisBasic, pharmaDigest) et au 1er janvier 2021 (QMS, netCare, pharmActuel, cours de vaccination). À cet égard, les deux partenaires contractuels soulignent qu'ils ont à cœur d'assurer la continuité des produits à des conditions comparables.

**Coronavirus et pandémie**
La pandémie de coronavirus est la thématique phare durant tout l'exercice sous revue et nécessite même un confinement au printemps et en automne: alors que de nombreux commerces sont contraints de fermer, et qu'une majorité de la population active fait du télétravail, les pharmacies, actrices essentielles pour le système de santé, restent ouvertes. Les équipes officinales gèrent la très forte demande sur certains médicaments et les ruptures d'approvisionnement, déploient des plans de protection impliquant notamment des parois en plexiglas, le marquage des distances interpersonnelles au sol et autres mesures pour la clientèle, fabriquent des solutions hydroalcooliques, déchargent les cabinets médicaux et les hôpitaux en prolongeant des ordonnances ou en proposant un triage pour les personnes atteintes de maladies chroniques, donnent des conseils sur les masques et contribuent à transmettre les recommandations des autorités. pharmaSuisse salue le projet de loi fédérale COVID-19, pris en urgence et de durée limitée, qui pose les fondements relatifs aux mesures nécessaires pour la gestion de la pandémie.

Dès février, pharmaSuisse met une taskforce pandémie sur pied et travaille en étroite collaboration avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE) et le Service sanitaire coordonné (SSC) ainsi qu'avec les sociétés cantonales et d'autres associations professionnelles. PharmaSuisse informe régulièrement ses membres au moyen de mises à jour coronavirus et répond à de nombreuses demandes de médias. Vous trouverez de plus amples informations sur les activités en lien avec le coronavirus dans les rubriques «Mai» (campagne «Merci»), «Juillet» (service de livraison étendu) et novembre (dépistage du coronavirus).

# Mars

**Suppression de la WIZE**
Le comité a décidé de fermer la centrale scientifique (WIZE). À compter de la fin mars 2020, l'offre proposée depuis 65 ans n'est plus disponible pour les membres. Les questions déjà traitées sous la rubrique «La WIZE vous répond» et les articles parus dans pharmaJournal demeurent accessibles pour les membres. Une liste de sources vers lesquelles les personnes intéressées pourront se tourner pour les questions scientifiques est en ligne.

# Avril

**Nouveau directeur**
Le comité élit Martin Born en tant que directeur de pharmaSuisse à l'unanimité le 24 mars. Il succède immédiatement à Hans Rudolf Keller, directeur sortant. Le Bernois de 46 ans, au bénéfice d'une formation d'économiste d'entreprise HES, est à la tête du département Tarifs de pharmaSuisse depuis octobre 2015. pharmaSuisse peut ainsi compter sur un expert confirmé en la personne de Martin Born, qui prend ses nouvelles fonctions au 1er avril 2020: auparavant, il a travaillé comme Service Manager chez SPS SA, une entreprise de services IT de la Poste CH SA, ainsi que chez Novartis Pharma Suisse SA, d'abord comme Sales Force & Business Analyst, puis comme Marketing & Sales Services Manager.

**Nouvelles indications et médicaments liste B**
Depuis début 2019, les pharmacien·ne·s sont autorisé·e·s à remettre sans ordonnance médicale des médicaments soumis à ordonnance de la catégorie de remise B, dans un cadre bien défini. Cette possibilité n'est plus limitée aux cas exceptionnels justifiés; elle s'applique désormais également aux médicaments de l'ancienne catégorie de remise C ainsi qu'aux médicaments nécessaires pour poursuivre un traitement de longue durée. Parmi les premières indications définies par le Conseil fédéral figurent la rhinite et la rhinoconjonctivite allergiques saisonnières.

Au 1er avril 2020, le Conseil fédéral introduit de nouvelles indications et de nouveaux médicaments pour la catégorie de remise B, pouvant être remis sans ordonnance en pharmacie: les nouvelles indications concernées sont la dysfonction érectile (molécule: sildénafil), l'alopécie (molécule: finastéride) et la rosacée (molécule: ivermectine). L'élargissement de la liste B+ vise à mieux utiliser les compétences des pharmaciens, comme l'entend la loi sur les produits thérapeutiques révisée. pharmaSuisse crée une page web consacrée à cette thématique et met de nombreuses informations et références à la disposition de ses membres. pharmaSuisse siège au sein du groupe d'expert·e·s du Conseil fédéral qui valide les nouvelles indications et molécules.

# Mai

**Tarif officinal RBP V**
La demande d'autorisation du nouveau tarif officinal RBP V (convention relative à la structure tarifaire et convention tarifaire) est soumise au Conseil fédéral le 14 mai.

Au partenaire de négociation curafutura (qui regroupe la CSS et HSK, la communauté d'achat d'Helsana, Sanitas et KPT) s'ajoute SWICA, membre de santésuisse. Le dispositif tarifaire RBP V peut ainsi se prévaloir de la majorité nécessaire d'assuré·e·s; il sera par conséquent soumis à une procédure d'approbation et non de fixation. Le transfert de la part relative à la distribution influence également les accords conclus par les médecins et les hôpitaux avec les caisses-maladie. Pour cette raison, l'Office fédéral de la santé publique entend également trouver une solution de partenariat tarifaire pour ces canaux de distribution, afin de procéder aux modifications de la part relative à la distribution. Après une analyse de risques, le comité se fonde sur une introduction au 1er janvier 2022 au lieu de la date initialement prévue du 1er janvier 2021. La validité de la RBP IV est prolongée en conséquence. Afin de préparer les membres, pharmaSuisse mène vingt sessions préliminaires lors desquelles les participant·e·s ont pu obtenir des informations sur le dispositif RBP V. Sur le plan de la communication, les préparatifs pour la mise en œuvre de la stratégie en trois axes sont en cours. Celle-ci prévoit le recrutement de tiers ambassadeurs, l'intensification du travail médiatique et la formation et l'accompagnement des équipes officinales, par exemple avec une application proposant des quizz.

**Coronavirus: campagne «Merci»**
pharmaSuisse lance une campagne de remerciement en lien avec la pandémie de coronavirus: un spot assorti d'activités sur les réseaux sociaux et d'affiches destinées aux officines souligne l'engagement exceptionnel des équipes officinales auprès de la population durant cette période particulière, et transmet le message suivant: «les pharmacies sont toujours là pour vous»!
En outre, le 7 mai, le jury des Journées internationales du film commercial de Vienne récompense le spot de pharmaSuisse «Votre pharmacien en connaît un rayon» d'un Victoria d'argent. Réalisé conjointement avec l'association des pharmaciens argoviens, le film de présentation met en lumière le vaste éventail de prestations proposées par les pharmacies.

# Juin

**Révision complète du CFC d'assistant·e en pharmacie**
La formation professionnelle initiale des assistant·e·s en pharmacie CFC fait l'objet d'une révision. Les équipes officinales intéressées ainsi que d'autres acteurs sont invités à se prononcer sur les projets de plan de formation et d'ordonnance sur la formation durant les mois de mai et juin dans le cadre d'une procédure de consultation assortie d'un sondage. Après recommandation des documents de référence par la Commission suisse pour la formation professionnelle et la qualité (CSDPQ)de l'organisation du monde du travail (Ortra), c'est au tour du comité de donner son feu vert au mois de novembre. La demande de ticket est déposée dans les délais auprès du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Une étape importante a ainsi été franchie – seul l'objectif formateur portant sur les injections/la délégation de l'acte d'injection par un·e pharmacien·ne à un·e assistant·e en pharmacie CFC reste en suspens.

# Juillet

**Moniteur des pharmacies**
Une large majorité de la population suisse (90 %) accorde sa pleine confiance aux pharmacies.

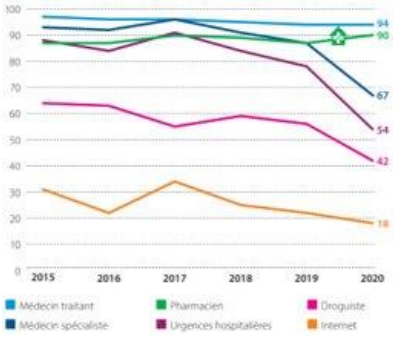


C'est le bilan que dresse l'édition 2020 du Moniteur des pharmacies, réalisé par l'institut de recherche gfs.bern. Le sondage annuel représentatif fait état d'une forte disposition de la clientèle à payer pour la prescription de médicaments par le/la pharmacien·ne, pratique autorisée par la loi sur les produits thérapeutiques révisée: la population est disposée à rémunérer la pharmacie pour la résolution d'un problème de santé (66 %). En revanche, si l'équipe officinale ne fait que conseiller le client sans lui remettre de médicaments (par exemple dans le cadre de l'élaboration d'un plan de médication), seuls 28 % des sondé·e·s considèrent que cela justifie une rémunération. 80 % des personnes interrogées s'accordent sur le fait que les pharmacies sont le premier point de contact pour obtenir des explications sur les médicaments et qu'elles permettent de réaliser des économies grâce aux solutions simples qu'elles proposent (77 %). Seuls 22 % jugent l'achat de médicaments en ligne plus pratique qu'une visite à la pharmacie.

**Service de livraison étendu**
Pendant la crise sanitaire, drogueries et pharmacies obtiennent conjointement l'autorisation de livrer à domicile des médicaments sans ordonnance à l'issue d'un conseil spécialisé par téléphone. Cette possibilité s'applique également aux personnes qui n'appartiennent pas à leur clientèle habituelle. Près de 750 pharmacies s'inscrivent à la prestation sur www.medicaments-sans-ordonnance.ch, le site internet créé spécifiquement à cette fin. Cette nouvelle dérogation temporaire permet de livrer des médicaments à domicile aux personnes en quarantaine, sans toutefois enfreindre la législation sur le commerce par envoi. La remise en personne, dans le respect de la distance interpersonnelle prescrite de 1,5 m, permet d'éviter tout mésusage de médicaments. Le site contient un localisateur qui permet d'identifier la pharmacie/droguerie la plus proche automatiquement ou en saisissant le code postal de son domicile.

**RoKA**
L'analyse de l'étude RoKA (étude permanente des coûts en pharmacie) est disponible. Le nombre de participants connaît une nouvelle hausse, passant de 1323 à 1385 pharmacies. Le chiffre d'affaires 2018 connaît une augmentation de 0,5 % par rapport à l'année précédente. Grâce à une réduction des charges de marchandises de 1,4 %, l'EBITDA a enregistré une croissance significative (+23,2 %, 2017 était historiquement bas par rapport à 2016, mais toujours avec une croissance de +12 %). La RoKA 2020 pour l'exercice 2019 commence en septembre 2020 avec un questionnaire modernisé et raccourci, toujours en collaboration avec le centre de recherches conjoncturelles de l'ETH Zurich (KOF).

# Août

**Cercles de qualité et e-learning**
Le Swiss Summit of Pharmacy Leaders (SSPL), placé sous la thématique de l'interprofessionnalité, se tient le 27 août et met l'accent sur les cercles de qualité.
La pandémie de coronavirus amène pharmaSuisse à proposer désormais les cours des cercles de qualité à distance, sous forme d'e-learning, notamment le cours de base «Système gastro-intestinal (SGI)», la nouvelle formation continue sur la pharmacothérapie en pédiatrie ou encore le webinaire «Cours de base analgésiques».

**Des mesures d'économie judicieuses**
Les pharmacien·ne·s, les médecins, les assureurs et l'industrie du médicament générique ont présenté aux autorités des solutions pour stabiliser les coûts des médicaments. Sur cette base, la commission de la santé du Conseil national (CSSS-N) opte le 28 août pour un volet de mesures susceptibles d'apporter des économies judicieuses et considérables -sans désavantager les patient·e·s ni compromettre l'approvisionnement en médicaments. Cette décision permet d'écarter pour le moment le principe du prix le plus bas, néfaste pour les patient·e·s et les prestataires et le système de prix de référence. Par ailleurs, l'approbation du nouveau tarif officinal et le développement rapide de nouvelles prestations, ainsi que la révision de la marge relative à la distribution constituent des avancées considérables. Les propositions élaborées par une vaste alliance, sous l'égide de pharmaSuisse, illustrent les bonnes relations continues et entretenues entre les associations professionnelles. pharmaSuisse se réjouit de contribuer activement à la mise en œuvre concrète de ces mesures. Le potentiel d'économie estimé grâce à la modification de la part relative à la distribution, la diminution du prix de fabrique et l'augmentation de la part de génériques s'élève à 270 millions de francs par an.

**Nouvelle chaire en pharmacie clinique**
Grâce au soutien de pharmaSuisse, l'université de Berne peut ouvrir une chaire en pharmacie clinique. Les pharmacien·ne·s qui disposent d'une formation en pharmacie clinique assument une coresponsabilité dans le suivi thérapeutique des patient·e·s. Cet accompagnement revêt une importance particulière aux interfaces, par exemple entre l'ambulatoire et l'hospitalisation, ou pour les personnes âgées polymorbides prenant plusieurs médicaments prescrits par différents médecins. Cette collaboration entend améliorer la qualité de vie des patients et accroître la sécurité du traitement médicamenteux, et permet en outre de réduire les coûts, notamment en identifiant et rectifiant précocement un traitement médicamenteux utilisé de manière non optimale ou mal utilisé et en le remplaçant par un traitement plus adapté. La chaire joue un rôle important dans le master et donc dans le développement du cursus complet en sciences pharmaceutiques sur le site de Berne. La double chaire «Soins médicaux de base en pharmacie et Médecine» de l'Université de Berne a été pourvue: le Dr Alice Panchaud occupera la chaire «Soins médicaux de base pharmacie» à titre de professeure extraordinaire, tandis que la chaire «Soins médicaux de base médecine» sera confiée au Pr Sven Streit, à titre de professeur extraordinaire.

# Septembre

**Élection du comité: Martine Ruggli et neuf membres**
Les délégué·e·s de pharmaSuisse ont élu les membres de leur nouveau comité le 9 septembre 2020 à Berne. Ils confient la présidence à Martine Ruggli, qui s'est présentée contre le président en fonction Fabian Vaucher. La Fribourgeoise de 55 ans, domiciliée dans le canton de Vaud, a œuvré au sein de pharmaSuisse en tant que cadre durant 18 ans, jusqu'à fin juillet 2019. Mais Martine Ruggli, première femme à la tête de pharmaSuisse, n'en est pas à son coup d'essai: elle a déjà présidé la Commission fédérale des médicaments de 2014 à 2017, en tant que première représentante de la profession. Au bénéfice d'une vaste expérience et d'un large réseau, tant à l'échelon national qu'international, Martine Ruggli entend guider les pharmaciennes et les pharmaciens dans cette période de turbulences.

Quatre membres du comité actuel ont été réélus: Dr Jean-Marc Krähenbühl (vice-président, VD), Dr Enea Martinelli (vice-président, BE), Dr Ulrich Schaefer (BE) et Nadja Stohler (BS).
Cinq nouveaux membres les rejoignent: Dr Sébastien Marti (NE), Annette Messer (ZH), Luca Milesi (TI), Dr Lorenz Schmid (ZH) et Stefan Wild (AG). Le comité compte désormais dix membres au lieu de onze.

# Octobre

**Vaccination**
Les pharmacies du canton de Glarus peuvent vacciner sans ordonnance médicale depuis le mois d'avril; le canton d'Argovie modifie la législation en la matière au mois d'octobre. Ainsi, Appenzell Rhodes-Intérieures et Rhodes-Extérieures sont les seuls cantons où la vaccination reste réservée aux médecins (au Tessin, la vaccination en pharmacie est autorisée, mais uniquement sur ordonnance médicale).

De manière générale, la vaccination en pharmacie poursuit sa tendance à la hausse: toujours plus de cantons autorisent la vaccination en pharmacie (Genève, Zoug, Zurich), toujours plus de pharmacies la proposent et une part croissante de la population a recours à cette prestation. Leur facilité d'accès sans rendez-vous ainsi que leurs heures d'ouverture pratiques pour la clientèle font des pharmacies un lieu de vaccination de confiance et avantageux. S'agissant de la vaccination contre la méningo-encéphalite verno-estivale (FSME), les chiffres ont quadruplé et durant la saison grippale 2019/2020, plus de 35 000 client·e·s se font vacciner dans l'une des quelque 1100 pharmacies qui proposent la vaccination. S'agissant de la vaccination antigrippale à l'automne 2020, en pleine pandémie de coronavirus, les quelque 2500 pharmacien·ne·s habilité·e·s à vacciner font face à une demande accrue de la part de la population et à des retards de livraison des doses supplémentaires commandées par l'Office fédéral de la santé publique. En perspective de la vaccination COVID-19, pharmaSuisse plaide avec insistance pour l'intégration des équipes officinales, assistant·e·s inclus·e·s, à la stratégie vaccinale des autorités et pour une rémunération au même titre que les médecins de famille.

**Stratégie eHealth**
Sur la base de la stratégie eHealth approuvée par les délégués, pharmaSuisse s'engage pour que l'expertise des pharmacien·ne·s en matière de médication trouve sa juste place dans le cadre du dossier électronique du patient (DEP) et les échanges entre spécialistes. L'introduction du DEP, initialement prévue pour le printemps, doit être reportée. Conjointement avec Abilis/Ofac et HCI, pharmaSuisse parvient à conclure une convention-cadre avec le comité de l'association supracantonale pour une Communauté de référence CARA (qui regroupe les cantons JU, FR, VD, VS et GE). La convention-cadre entend promouvoir les synergies entre la pharmacie et CARA et éviter les investissements à double, afin de pouvoir mettre rapidement à la disposition des intervenant·e·s en santé et des patient·e·s un plan de médication partagé de qualité et aussi complet que possible. Dès l'automne, des exemples de cas sont utilisés pour tester l'échange optimal de données dans le cadre du plan de médication partagé (PMP).

# Novembre

**Dépistage du coronavirus**
En collaboration avec des partenaires et les sociétés cantonales, pharmaSuisse coordonne l'introduction des tests rapides antigéniques (tests rapides COVID-19) dans les pharmacies. Cette offre permet de décharger significativement les centres de dépistage, les cabinets médicaux et les hôpitaux et s'inscrit dans la stratégie de dépistage prévue par les autorités. Avec le concours d'organismes de formation continue, des modules e-learning et des formations pratiques pour les frottis nasopharyngés sont mis en place dans un temps record. Comme pour les tests PCR, un test négatif ne dispense pas de respecter les règles d'hygiène et de distanciation en vigueur, ni d'éventuelles directives relatives à une quarantaine ou un isolement. En outre, des préparatifs sont en cours pour permettre l'introduction d'un test sérologique de détection d'anticorps, qui fonctionne par prélèvement sanguin capillaire au bout du doigt. pharmaSuisse siège au sein de nombreux groupes de travail de l'Office fédéral de la santé publique et s'engage notamment en faveur de l'intégration des pharmacies à la stratégie vaccinale COVID-19 en 2021. De manière générale, pharmaSuisse se mobilise pour l'intégration des équipes officinales à la lutte contre les épidémies et pandémies en tant que membres d'une profession médicale et professionnels de la santé, au même titre que les autres acteurs de la santé et pour une rémunération égale.

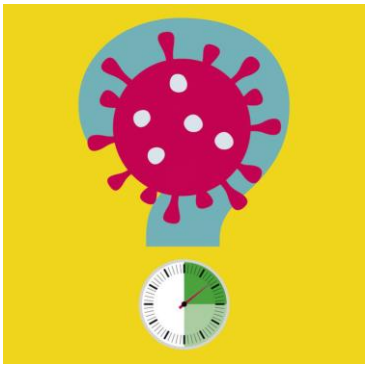

**Campagne de l'Union commerciale du secteur de la santé**

Le mois de novembre est placé sous le signe de la prévention et du traitement des refroidissements et de la grippe. Sous le patronat de pharmaSuisse, une entité récemment constituée – l'Union commerciale du secteur de la santé – met sur pied une campagne percutante et de grande envergure autour de cette thématique, à laquelle près d'un millier de pharmacies, situées dans toutes les régions linguistiques, prennent part. La situation sanitaire a toutefois imposé quelques modifications: dans la mesure du possible, les sujets appelant aux conseils sur les refroidissements sont placés au premier plan; en raison de ruptures d'approvisionnement en vaccins antigrippaux, l'union commerciale adapte la campagne à mesure que la situation évolue.

Le site internet de la campagne est disponible à l'adresse www.allersimpleversguerison.ch.

**Assemblée générale et révision partielle des statuts**

En raison de la situation sanitaire, l'assemblée générale de pharmaSuisse ne se tient pas en présence des membres comme c'est le cas habituellement, mais exclusivement par écrit. Le premier volet de modification des statuts englobe plusieurs propositions, que les membres approuvent.

Le résultat sans équivoque du scrutin sur le premier volet de modification des statuts le montre clairement: les membres accueillent favorablement les réformes de la société faîtière.

## 2e volet de mesures contre l'augmentation des coûts de la santé

Fin octobre, pharmaSuisse parvient aux côtés d'une vaste alliance à écarter l'introduction d'un système de prix de référence par le Conseil national. La proposition minoritaire de la CSSS-N entendait instaurer un système de prix de référence qui ne s'appliquerait pas aux biosimilaires.

La proposition prévoyait en outre la fixation du prix de référence directement sur la base du prix moyen dans les pays de référence, soit un principe du prix le moins cher, ce qui aurait encore compromis davantage les soins médicaux de premier recours. pharmaSuisse salue la décision du Conseil national de refuser la proposition au profit d'un volet de mesures permettant une économie annuelle de 270 millions de francs. Le dossier est transmis au Conseil des États. pharmaSuisse participe à la procédure de consultation sur le 2e volet de mesures d'économie, qui porte notamment sur les idées suivantes: chaque assureur désigne un premier point de contact; parmi les structures pouvant jouer ce rôle ne figurent que des institutions gérées par un médecin, ce qui revient à un modèle de médecin de famille forcé. Les modèles déjà conclus avec les assurés ne sont pas pris en considération, et la coopération interprofessionnelle sur un pied d'égalité semble totalement oubliée. De plus, le 2e volet propose plusieurs types de budgets globaux et l'assouplissement du principe de territorialité; deux mesures radicales, auxquelles pharmaSuisse s'oppose résolument. S'agissant de la prise en charge des prestations de promotion de la santé en pharmacie par l'assurance obligatoire des soins, le Conseil fédéral ne concède pas d'ouverture significative. Les demandes des motions Ettlin 18.4079 et Humbel 18.3977 ne sont ainsi aucunement satisfaites.

**Symposium pharmActuel**

Situation sanitaire oblige, le symposium pharmActuel se déroule pour la première fois sous forme virtuelle. Le 22 novembre, 686 participant·e·s et 18 sponsors se réunissent en ligne. Intitulé «Au plus près de l'épiderme: le rôle du conseil officinal dans les troubles dermatologiques», le symposium permet aux spécialistes d'exposer la mission clé des pharmacies dans le traitement initial et le tri des maladies dermatologiques.

Ils y présentent les dernières connaissances acquises dans le domaine des maladies de peau non infectieuses (eczéma, psoriasis, etc.) et infectieuses (zona, herpès, mycoses ou impétigo). Après 21 ans d'existence, pharmActuel a été repris par Pharma-Info SA.

# Décembre

**Vision 2030 et étude GDI**

Le travail sur la vision Pharmacie 2030 se poursuit durant l'année sous revue, notamment dans le cadre d'un atelier.

L'Institut Gottlieb Duttweiler (GDI) publie le 10 décembre une étude qui réfute l'idée reçue selon laquelle les pharmacies ne seraient qu'un commerce de vente de médicaments. D'après l'étude, la pharmacie de demain sera en premier lieu une actrice de santé bien insérée dans un réseau. Les nouvelles technologies permettent de générer des données toujours plus pointues, des startup internationales créent des modèles d'affaires novateurs pour une nouvelle concurrence, le commerce en ligne gagne en importance. L'accès aux prestations de santé sera facilité, les client·e·s souhaitent des solutions pratiques et rapides, mais également des prestations individualisées. Selon le GDI, l'avenir de la pharmacie de demain dépendra essentiellement de la position qu'elle choisira d'adopter au sein du réseau santé et des acteurs auxquels elle se reliera. L'étude réalisée sur mandat de pharmaSuisse indique que le fait d'appartenir à un réseau deviendra aussi important que d'assurer une présence physique: les relations et coopérations avec les bons partenaires constitueront un atout concurrentiel décisif pour la pharmacie 2030, mobile et interconnectée, qui déclinera ses prestations sur tous les plans.

**Départ de Fabian Vaucher et de six membres du comité**

Après treize ans d'engagement en faveur de la profession, Fabian Vaucher, 52 ans, se retire de la scène politique. Il a été actif au sein de l'association des pharmaciens argoviens durant sept années; dans ce cadre, il s'est notamment opposé à l'introduction de la dispensation médicale dans le canton d'Argovie. Il a ensuite œuvré pour la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse durant six ans, d'abord en tant que président-directeur général, puis en tant que président. Fabian Vaucher a mis l'accent sur le développement de la profession, notamment grâce à l'extension des compétences obtenue suite à la révision de la loi sur les professions médicales et de la loi sur les produits thérapeutiques, mais aussi sur les négociations tarifaires, la formation postgrade et continue ainsi que sur les innovations et l'amélioration de l'image, notamment dans le domaine des prestations de prévention.

Outre Fabian Vaucher, président, six autres membres quittent le comité: Peter Burkard (vice-président, TI), Christian Rouvinez (vice-président, VD), Maria Hitziger (ZH), Hans Rudolf Kündig (SG), Didier Ray (SH) et Regula Studer (SO).

**Révision de la RFP et Institut FPH**

La formation postgrade et continue demeure un domaine central pour la pharmacie. En 2020, les pharmacien·ne·s obtiennent 467 certificats de formation complémentaire «Vaccination et prélèvements sanguins» et 355 certificats complémentaires «Anamnèse en soins primaires».

L'Office fédéral de la santé publique a posé deux exigences à l'accréditation des formations postgrades: 1. La mise en place d'un journal de bord, permettant la documentation systématique de l'acquisition des compétences nécessaires. 2. La séparation entre la Commission pour la formation postgrade et continue (CFPC) et pharmaSuisse. Grâce à la révision de la réglementation pour la formation postgrade (RFP) et à la création de l'Institut pour la formation continue et postgrade en pharmacie (Institut FPH), la seconde exigence est également remplie, et validée par l'OFSP en décembre.

Conformément au profil d'attribution de la FPH Officine accepté par les délégués de pharmaSuisse le 1er juillet, les délégués cantonaux élisent les nouveaux membres lors de leur assemblée du 11 novembre. La FPH Officine est composée de six pharmacien·ne·s.

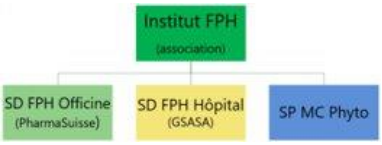

# 2. Organigramme

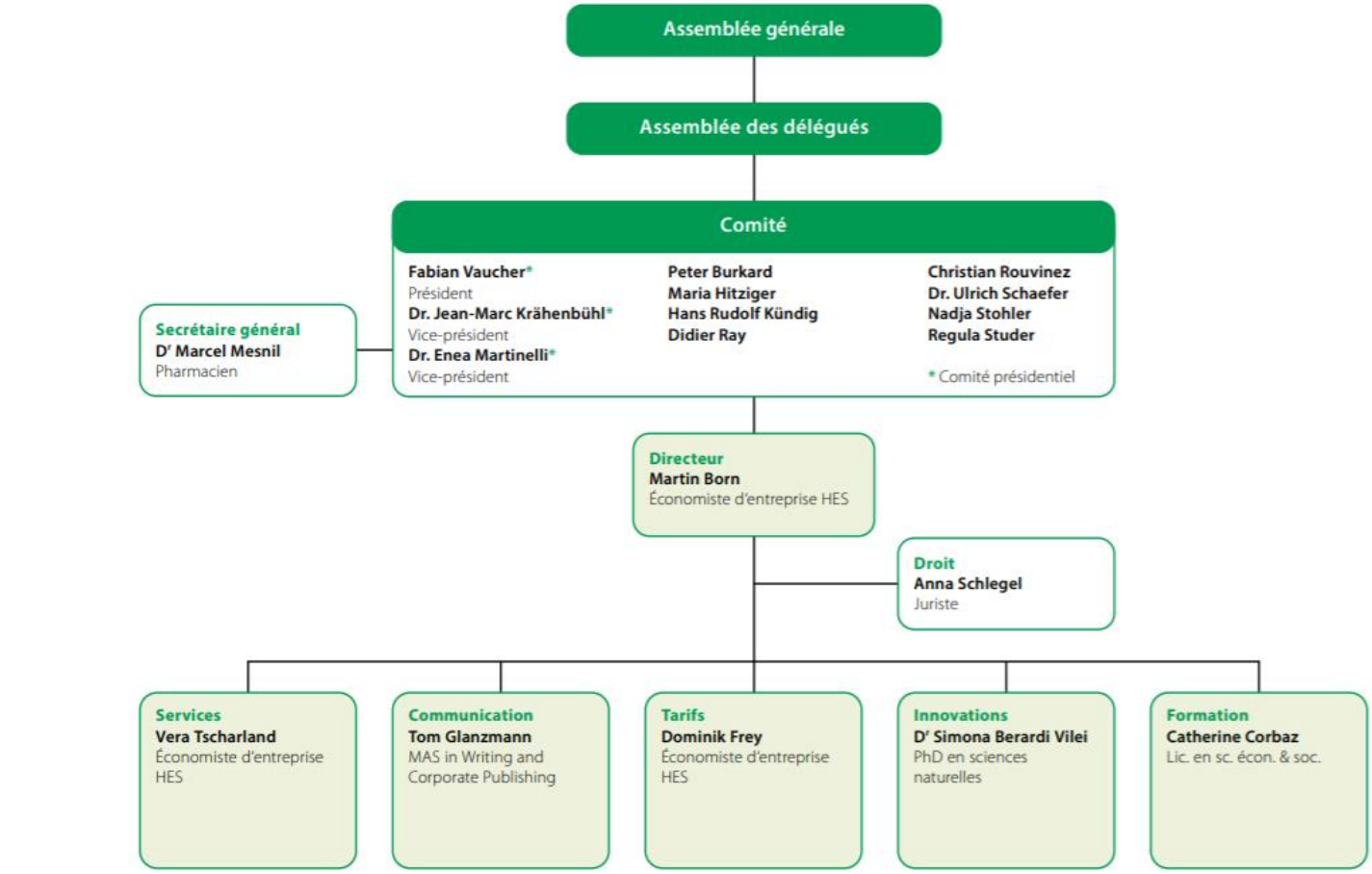


☐ Membre de la direction

### Changements intervenus au cours de la période sous revue

- 01.03.2020 : Fusion des départements Innovation & Affaires internationales et Produits & Prestations Scientifiques en un seul département Innovations, sous la direction de Simona Berardi Vilei
- 01.03.2020 : Changement de direction à la tête du département Formation; Catherine Corbaz succède à Irmgard Schmitt-Koopmann.
- 31.03.2020 : Départ de Hans Rudolf Keller, directeur, et reprise de la fonction par Martin Born
- 01.05.2020 : Dominik Frey prend la direction du département Tarifs
- 31.12.2020 : Départ de Fabian Vaucher, président, remplacé par Martine Ruggli

### Effectifs

- Nombre de collaborateurs au 31.12.2020 : 67 (2019 : 82)
- Convertis en équivalents temps plein (ETP) : 55,1 (2019 : 69,5)

Vous trouverez des renseignements sur la réduction du personnel en consultant la rubrique «Principales activités» sous le mois de février, intertitre «Réorganisation et réajustement du portefeuille d'offres».

État: 31.12.2020

# 3. Membres

| Catégorie / Année | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 | 2013 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Propriétaires et gérants (AM) | **1'546** | 1'537 | 1'509 | 1'479 | 1'425 | 1'426 | 1'415 | 1'428 |
| Gérants de pharmacies non membres (VN) (Pharmaciens responsables d'une pharmacie publique qui sont membres de pharmaSuisse, mais dont l'employeur ne paie pas de cotisations indirectes) | **162** | 165 | 132 | 100 | 122 | 117 | 99 | 98 |
| Pharmaciens diplômés (DA), assistants-pharmaciens (AS), doctorants (DT) | **3'826** | 3'655 | 3'421 | 3'172 | 3'038 | 2'971 | 2'864 | 2'750 |
| Étudiants (ST) | **44** | 62 | 59 | 58 | 67 | 69 | 78 | 66 |
| Membres libres (FM) | **882** | 844 | 750 | 736 | 731 | 710 | 739 | 719 |
| Pharmaciens de l'industrie (IN) | **286** | 300 | 299 | 308 | 309 | 317 | 318 | 345 |
| Pharmaciens de l'administration et des hôpitaux (SP) | **186** | 186 | 186 | 185 | 185 | 194 | 190 | 200 |
| Membres d'honneur | **17** | 18 | 18 | 17 | 17 | 18 | 18 | 18 |
| **Total** | **6'949** | 6'767 | 6'374 | 6'055 | 5'894 | 5'822 | 5'721 | 5'624 |
| Membres collectifs (KK) | **47** | 47 | 44 | 46 | 45 | 45 | 40 | 39 |

## 47 sociétés affiliées à titre de membre collectif de pharmaSuisse

- 22 sociétés cantonales et supracantonales de pharmacie
- Amedis Pharma Holding SA
- Société des pharmaciens de la Principauté du Liechtenstein
- Groupement pour la formation continue des collaborateurs des pharmacies (agfam)
- Coopérative professionnelle des pharmaciens suisses OFAC
- Centre d'animation des pharmaciens (CAP)
- Dr Bähler Dropa AG
- Galexis SA
- Société suisse des pharmacien(ne)s de l'industrie (SSPI)
- Association suisse des pharmaciens de l'administration et des hôpitaux (GSASA)
- Individuell fakturierende Apotheker an die Krankenkassen (IFAK)
- Pharmaciens sans Frontières Suisse
- pharmacieplus sa
- Pharmacies BENU SA
- PharmaFocus (Le grossiste des pharmacies indépendantes)
- Pharmavital SA
- Société de discipline pharmaceutique pour la médecine complémentaire et phytothérapie (KMPhyto)
- Pharmacies Rotpunkt
- Académie suisse des sciences pharmaceutiques (ASSPh)
- Société Suisse d'Histoire de la Pharmacie (SSHP)
- Association suisse des étudiants en pharmacie (asep)
- Swiss Young Pharmacists Group (swissYPG)
- TopPharm SA
- Unione Farmaceutica Distribuzione SA
- Association des Groupements de Pharmacies Indépendantes (AGPI)
- Voigt SA

État: 31.12.2020

# 4. Pharmacies affiliées à pharmaSuisse

Durant l'exercice sous revue, le nombre de pharmacies publiques est passé de 1 821 à 1836, ce qui correspond à une augmentation de 15. 1518 pharmacies sont affiliées à pharmaSuisse, soit deux de plus que l'année précédente. Le degré d'affiliation s'élève à 82,7 % (2019 : 83,3 %).

**Pharmacies d'officine par canton**

| Canton | Forme de remise* | Affiliées à pharmaSuisse | pharmaSuisse non affiliées ** | Total |
|---|---|---|---|---|
| AG | Rx | 125 | 4 | 129 |
| AI | SD | 1 | 0 | 1 |
| AR | SD | 3 | 2 | 5 |
| BE | MF | 165 | 12 | 177 |
| BL | SD | 47 | 1 | 48 |
| BS | Rx | 71 | 4 | 75 |
| FR | Rx | 71 | 9 | 80 |
| GE | Rx | 84 | 92 | 176 |
| GL | SD | 1 | 2 | 3 |
| GR | MF | 43 | 5 | 48 |
| JU | Rx | 17 | 3 | 20 |
| LU | SD | 31 | 3 | 34 |
| NE | Rx | 50 | 8 | 58 |
| NW | SD | 3 | 0 | 3 |
| OW | SD | 2 | 0 | 2 |
| SG | SD | 48 | 4 | 52 |
| SH | SD | 12 | 1 | 13 |
| SO | SD | 26 | 0 | 26 |
| SZ | SD | 15 | 1 | 16 |
| TG | SD | 24 | 1 | 25 |
| TI | Rx | 187 | 17 | 204 |
| UR | SD | 2 | 0 | 2 |
| VD | Rx | 162 | 91 | 253 |
| VS | Rx | 87 | 36 | 123 |
| ZG | SD | 16 | 0 | 16 |
| ZH | SD | 225 | 22 | 247 |
| **Suisse** | | **1518** | **318** | **1836** |

*Forme de remise

MF = Forme mixte

Rx = Remise à la pharmacie

DM = Dispensation médicale

** Dont environ 100 pharmacies de la chaîne Sun Store du groupe Galenica.

État: 31.12.2020